

Remarques PRFB du PNR Gâtinais français

- **Objectif opérationnel 2**

- **Action 2.2** : lorsque le contexte local ne permet pas un regroupement de gestion de type ASA/ASL, favoriser d'autres alternatives plus ponctuelles comme le regroupement de chantiers ou de coupes (massification des lots par effets d'aubaine) ;
- **action 2.3** : mettre en œuvre des dispositifs d'aide incitative avec une bonification en cas de PSG concerté (sans quoi le regroupement de la gestion restera vain). L'incitation à l'adhésion aux documents de gestion durable concerne aussi les détenteurs de moins de 10 ha (surtout en contexte de morcellement) = mentionner les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles+ (CBPS+) et les Règlements Type de Gestion (RTG) ;

- **Objectif opérationnel 3, action 3.2** : communiquer sur les dispositifs d'aides existant pour accompagner les porteurs de projets (notamment pour les dispositifs liés à la Desserte et la Mécanisation forestière). Sans relais locaux, les principaux concernés peuvent passer à côté d'autant que les délais pour le dépôts des dossiers sont courts ;

- **Objectif opérationnel 4, action 4.2** : s'appuyer sur les structures d'animation qui ont déjà engagé une étude de faisabilité et une enquête foncière pour l'implantation d'une unité de transformation ;

- **Objectif opérationnel 5** : sensibiliser/former les communes forestières aux différents zonages environnementaux et formulaires d'autorisation de coupe associé (quels délais d'instruction ? quel service instructeur concerné ?...) car les propriétaires forestiers sont souvent démunis sur ce point ;

- **Objectif opérationnel 7, ajout d'une action 7.4** : promouvoir l'usage du bois dans la construction = passerelle amont-aval à travers un Salon régional Forêt-Bois à destination du grand public (fédérer les acteurs de la filière et faire le lien entre la gestion forestière et les utilisations/ valorisations du bois) ;

- **Objectif opérationnel 8, 8.2.1** : S'inspirer de qui a été fait par le PNR du Gâtinais avec désormais 8 chaufferies sur le territoire + une SCIC qui commercialise du bois énergie.

- **Objectif opérationnel 9 ; 9.4** : Mais comment fonctionnerait les interactions avec les gestionnaires ? Cela demande aussi un temps d'animation important.

- **Objectif opérationnel 10** : Sensibiliser les petits propriétaires forestiers privés à la préservation de la biodiversité par des gestes simples au sein de leur gestion courante: maintien de la diversité d'essence et du bois mort. Cela demande beaucoup de moyen en temps agents et en prise de contacts avec l'ensemble des propriétaires

- **Objectif opérationnel 13** : spécifier que ce paragraphe sur l'accueil concerne uniquement les forêts publiques.

- **Objectif opérationnel 15.3.2** : les échanges entre chasseurs et forestiers ne peuvent se dérouler que localement suivant un contexte précis. Qui s'en chargerait, dans quel cadre ? Il s'agit d'un temps d'animation important.

De nombreuses questions de gestion forestières sont impactées par la micro-propriété en Ile-de-France. Mettre en place des actions pour inciter les petits propriétaires à vendre/acheter, inciter les communes à connaître les « biens non délimités ». Faire connaître aux communes la démarche de récupération des « Biens vacants et sans maître ».